

RECRUTEMENT EN CONTRAT LOCAL

Le Lycée Franco-Australien de Canberra / Telopea Park School

www.telopea.act.edu.au

<https://www.facebook.com/lycee.franco.australien/>

recrute en contrat local pour une prise de fonction au **2 février 2018**:

- un(e) enseignant(e) français(e) **Professeur(e) de SPC** titulaire de l'Education Nationale (possibilité d'enseigner également les mathématiques).

Il recrute également en remplacement d'une collègue en un congé de maternité (16 semaines voire plus à compter du 2 février 2018):

- un(e) enseignant(e) français(e) **Professeur(e) de SVT** titulaire ou non de l'Education Nationale, pour effectuer un remplacement.

Pour candidater

Les candidatures se font par le formulaire en annexe, à compléter et à adresser au Proviseur, à l'adresse suivante : david.binan@ed.act.edu.au et david.binan@gmail.com

Merci également de joindre les pièces suivantes sous format pdf :

- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- Le dernier avis de notation administrative
- Le dernier rapport d'inspection

Si votre candidature est retenue, il vous sera demandé de fournir d'autres documents dont une copie de votre fiche i-prof.

Pour toute difficulté technique ou demande particulière :

- par email uniquement aux adresses sus mentionnés.

Un accusé de réception de votre candidature vous sera envoyé automatiquement par email .

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au 31 octobre 2017

Conditions générales d'emploi

Le LFAC/TPS est un établissement binational et bilingue de droit public australien. Le contexte de ce lycée étant différent de celui des écoles françaises à l'étranger, de bonnes capacités d'adaptation sont requises pour y exercer. Un niveau minimum de connaissance et de pratique de l'anglais sont nécessaires pour travailler en équipe avec les collègues australiens.

Le lycée est homologué par le Ministère de l'Education Nationale. L'obtention d'un contrat local au LFAC/TPS permet aux personnels recrutés de demander le statut de détaché auprès du Ministère de l'Education Nationale.

Son administration et ses règles de fonctionnement (horaires et calendrier annuel) sont celles d'un établissement public de l'ACT (Australian Capital Territory).

https://www.education.act.gov.au/school_education/term_dates_and_public_holidays

Les agents recrutés signent un contrat avec l'ACT Education Directorate (Département de l'Education de l'ACT). Par conséquent, les conditions de travail et de salaire offertes sont celles des enseignants de l'ACT (échelon 1.1 à 3.2 pour les postes d'enseignants)

<https://www.education.act.gov.au/employment/payrates>

Une prime d'installation de 5.000 AU\$ est offerte aux professeurs nouvellement recrutés depuis l'étranger.

En fin de contrat, les sommes versées par l'employeur dans le cadre de son fonds de pension (9.25% du salaire brut) sont recouvrables, soit environ 6% des salaires versés pendant la durée du contrat.

Les élèves préparent au LFAC, les examens français (Brevet, Bac), australiens (Year 10 et Year 12 Certificate) et l'école suit les recommandations définies par l'IBO (International Baccalaureate Organisation) dans le secondaire.

David BINAN
Provisieur

Travailler à Telopea Park School / lycée franco-australien

Le Lycée Franco-Australien de Canberra, son statut

Le Lycée Franco-Australien propose une scolarité bilingue de la Grande Section jusqu'à la Terminale. Les élèves sont scolarisés dans l'enceinte de Telopea Park School jusqu'au premier semestre de Première, et ensuite à Narrabundah College.

Ces deux établissements sont des établissements de droit public australien. Ils sont administrés par l'ED (Education Directorate) qui dépend lui-même du gouvernement de l'ACT (Australian Capital Territory). Le Lycée Franco-Australien de Canberra est donc hébergé au sein de deux structures australiennes.

Cette école a pour objectifs d'assurer un enseignement bilingue de qualité, en français et en anglais, et de promouvoir le bilinguisme dans son programme scolaire.

Le Lycée Franco-Australien de Canberra est **homologué par le ministère de l'Éducation nationale**, ce qui signifie que son enseignement est reconnu conforme aux programmes en vigueur en France. Il assure la préparation aux mêmes examens et diplômes (brevet et baccalauréat général L et S) et est soumis au contrôle de l'Inspection générale de l'Education Nationale.

Telopea Park School (1400 élèves) comporte une section primaire de la Grande section à la Sixième, entièrement bilingue, et une section secondaire de la 5ème au premier semestre de la Première (Year 7 à Year 10). Au primaire, les programmes ont fait l'objet d'une harmonisation entre les programmes français et australiens.

Le LFA, organisation hiérarchique

Cette structure, binationale et bilingue, administrée par les autorités éducatives australiennes, est dotée d'une organisation hiérarchique double.

Le Principal australien de l'établissement est chef d'établissement, responsable légal et juridique pour l'ensemble de l'établissement primaire et secondaire, courant bilingue et courant anglais. Il est assisté de trois adjoints (Deputy Principal), un pour le primaire, un pour le secondaire et un en charge notamment du personnel sur la totalité de la structure.

Le Proviseur/ Head of French Studies, est un chef d'établissement français nommé par l'AEFE. Il est le supérieur hiérarchique de l'ensemble de l'équipe française, primaire et secondaire. Il en assure le recrutement et le suivi de carrière. Il est garant du respect des enseignements des programmes français et en assure le pilotage en collaboration avec l'équipe de direction. Il représente l'administration française au sein de l'établissement. Il est assisté d'une responsable / directrice pour le primaire aussi appelée dans l'établissement 'conseillère pédagogique'. Celle-ci coordonne l'activité pédagogique de la partie primaire française. Elle fait partie de l'équipe de direction du primaire comme de l'équipe de direction de l'établissement (Senior Executive team). Le Proviseur est également assisté d'une Proviseure adjointe (French Bac Coordinator) en charge notamment des Premières et des Terminales sur notre deuxième site, Narrabundah College.

Les enseignants français « Recrutés Locaux » sont des enseignants titulaires de l'Education Nationale Française. Ils sont recrutés par le Lycée franco-australien de Canberra pour travailler dans le cadre du Département de l'Education du Territoire de la Capitale de l'Australie avec lequel ils signent un contrat d'une durée de deux ans renouvelable sous certaines conditions.

Ce contrat ouvre droit à une **demande de détachement administratif** auprès du Ministère de l'Éducation nationale française.

Contrairement à la grande majorité des établissements français à l'étranger qui sont gérés par un Conseil de Gestion Parentale, le Lycée Franco-Australien de Canberra est un établissement public australien. La législation en vigueur dans l'ACT s'applique donc intégralement au fonctionnement de l'établissement. Celui-ci est financé par le gouvernement australien et l'Etat français.

La culture du Lycée Franco-Australien de Canberra

L'environnement éducatif de l'établissement est de culture anglo-saxonne, et donc caractérisé par une grande participation des parents dans la vie de l'école. L'établissement est complexe : il n'est ni français, ni australien, sans doute les deux à la fois, mais il fonctionne suivant la législation australienne. Il est donc essentiel de :

- faire preuve d'une grande ouverture d'esprit en acceptant qu'un système éducatif puisse avoir des caractéristiques différentes du système français ;
- faire preuve de capacité d'adaptation ;
- vouloir travailler en équipe et en particulier avec ses collègues australiens ;
- être ouvert et disponible à l'ensemble des partenaires de la communauté scolaire

Enfin, il faut insister sur le fait qu'une **bonne maîtrise de la langue anglaise est nécessaire** pour une intégration professionnelle réussie au sein de la communauté scolaire et aussi, à l'évidence, pour l'intégration dans la vie locale australienne.

Le conjoint et le visa de travail

Le visa obtenu (403) permet au conjoint ou au partenaire de travailler en Australie.

ANNEXE FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Année 2018

Poste demandé :

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Courriel :

Numéro de téléphone :

Adresse :

.....

Grade : Echelon : Classe :

Date de la 1^{ère} inspection :

Note pédagogique : Note administrative :

Situation familiale :

NOM et prénom du conjoint:

Date de naissance du conjoint :

Profession du conjoint:

Candidature double : OUI NON

Enfants

NOM	Prénom	Date de naissance	Niveau de scolarisation actuel